



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/823

Lyon 4e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie des biens de l'internat Adolphe Favre sis 86 rue Chazière, consentie à l'association la ferme de la Croix-Rousse, pour permettre le développement et la mise en œuvre du projet de ferme d'animation pédagogique de la Croix-Rousse – EI 04 029

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRÉRY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/823 - LYON 4E - APPROBATION DE LA GRATUITE DE LA MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DES BIENS DE L'INTERNAT ADOLPHE FAVRE SIS 86 RUE CHAZIERE, CONSENTIE A L'ASSOCIATION LA FERME DE LA CROIX-ROUSSE, POUR PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE FERME D'ANIMATION PEDAGOGIQUE DE LA CROIX-ROUSSE – EI 04 029 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de l'internat Adolphe Favre sis 86 rue Chazière à Lyon 4^{ème}, de section cadastrale AC 157, et appartenant à son domaine public.

L'association la ferme de la Croix - Rousse souhaite concevoir, mettre en œuvre, exploiter et animer une ferme d'animation pédagogique urbaine sur le site de l'internat Adolphe Favre afin de sensibiliser à l'environnement et au développement durable par la pratique participative et collective d'activités de culture en ville à vocation pédagogique.

L'idée et le projet d'une ferme d'animation pédagogique à la Croix - Rousse, lancés dans le cadre d'une réunion du conseil de quartier ouest, sont nés du constat de l'intérêt croissant de la population pour le développement durable. Aussi, l'association la ferme de la Croix - Rousse créée le 22 mai 2017, a permis de bâtir et d'affiner ce projet pour développer un lieu de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et également pour recréer un lien entre les citadins et le monde rural, notamment en partenariat avec des écoles de la Ville de Lyon.

Aux termes d'une convention d'occupation temporaire en date du 21 juin 2018, arrivée à échéance, la Ville de Lyon met à disposition de cette association une partie du site de l'internat Adolphe Favre pour la réalisation d'une phase transitoire de son projet permettant une première appréhension des lieux.

Poursuivant et renforçant son soutien au développement et à la mise en œuvre d'une ferme d'animation pédagogique dans l'agglomération lyonnaise, la Ville de Lyon a de nouveau consenti au profit de l'association la ferme de la Croix - Rousse la mise à disposition d'une partie des extérieurs, du bâtiment G et de deux serres situés au sein de l'internat Adolphe Favre, par la conclusion d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux, prenant effet à compter de sa signature par les deux parties pour une durée de 6 ans, d'une surface de 6 691 m² environ, moyennant le versement d'une redevance de 60 808 €(soixante mille huit cent huit euros) par an.

Il vous est néanmoins proposé d'accorder la gratuité pour cette occupation et d'exempter l'association la ferme de la Croix - Rousse du paiement de la redevance compte tenu :

- de l'intérêt que présente l'installation d'une ferme d'animation pédagogique dans l'agglomération lyonnaise et de l'intérêt général poursuivi par l'association dans le cadre de ce projet, notamment par l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable ;

- qu'aucune activité commerciale ne pourra être exercée sur le site ;

Il est précisé, en outre, que l'association règle les frais liés à l'occupation du terrain et du bâtiment ainsi qu'à la culture du jardin.

Elle prend à sa charge toutes les dépenses liées à son occupation et notamment celles relatives à l'eau et à l'électricité, qu'il s'agisse d'abonnement, de contrats, de consommations.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La gratuité de la mise à disposition d'une partie des espaces extérieurs, du bâtiment G et des 2 serres de l'internat Adolphe Favre aux conditions sus évoquées, est approuvée.
- 2- La redevance ne sera pas mise en recouvrement.
- 3- M. le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET